



Réunion comité 18 avril 2023.

Membres présents :

Simon Schmidt
Paul Nüsslein
Antonin Nusslein
Arielle Nusslein
Carla Buchheit
Lauriane Schmidt
Danièle Stock
Morgane Klughertz.
Alfred Dorn.
Delphine Orditz
Claudi Orditz

Membres excusés :

Aurélien Hary
Jean Marie Lansac
Julien Bortoluzzi
Léon-Dellinger-Noé.

En préambule à l'AG, le président salue les membres du bureau présents et les remercie d'être venus.
Il ouvre la séance.
Plusieurs points sont à l'ordre du jour.

1) Partenariat convention SRAAB-CIP- CCAB.

-Pour donner suite au débat concernant la convention qui lie la SRAAB au musée et site archéologiques de l'Alsace-Bossue lors de l'AG de la SRAAB du 5 03 2022, ainsi que lors des différentes réunions du bureau en avril 2022, et en novembre 2022, et suite à un nouveau projet de convention proposé par la CCAB et la Villa-musée et sites archéologiques d'Alsace-Bossue, il a été décidé que le bureau de l'association se réunirait avant la tenue de l'AG 2023 pour discuter des modalités de cette convention.

- Dans le point 3-2 de l'ancienne convention, il était stipulé que de la SRAAB avait obligation de présence lors des différentes activités organisées par le musée et sur le site du Gurtelbach.

- Or, au courant des exercices 2021 et 2022 il est apparu clairement que cette close de la convention était impossible à tenir par les membres bénévoles de la SRAAB.

- Lors de ses différentes réunions, les membres du bureau avaient émis le souhait que cette close soit modifiée.

- Pour donner suite à cette demande, cet article a été supprimé et remplacé par un article qui stipule la non-obligation des bénévoles de l'association à participer aux diverses activités du musée et sur le site, mais d'avoir la possibilité de s'engager librement selon les possibilités de chacune et de chacun pour renforcer l'encadrement avec Maxime, Manon, et Armandine.

- D'autre part, plusieurs nouveaux articles de la convention permet de clarifier la collaboration CCAB, SRAAB, musée, avec notamment l'article 2 qui permet aux bénévoles de l'association ayant fait la demande d'accéder librement au site du Gurtelbach, ainsi qu'aux musée et à ses espaces pédagogiques.

L'article 3 comprend tout un volet ayant trait aux activités scientifiques qui découlent des différentes opérations de fouilles et de prospections archéologiques effectués sur le territoire de l'Alsace-Bossue, avec notamment l'étude, la consolidation, la mise en valeurs et l'inventaire du mobilier archéologique

issu de ces opérations.

- Il y est aussi spécifié que la SRAAB sera associée aux publications scientifiques, aux expositions temporaires et aux conférences diverses organisées par le musée, ainsi que de participer aux différentes réunions du comité scientifique du musée.

L'article 4, inclus le caractère pédagogique de cette collaboration et comprend plusieurs volets. Il stipule notamment que l'association peut coorganiser avec le musée les différents stages des étudiants en Masters et des stagiaires scolaires qui fréquentent régulièrement la structure. De coorganiser avec le musée et l'AOS les camps archéologiques de juillet.

Le dernier point de la convention article 5, concerne en gros la gestion du jardin expérimental gallo-romain et l'entretien des vestiges excavés. Pour cela la CCAB mettra à disposition de la SRAAB différents outils et moyens pour mener à bien cette mission.

En contrepartie de cette collaboration la CCAB versera à l'association, en fin d'année et sur présentation d'un dossier présentant les réalisations des actions décrites ci-dessus, une subvention.

2) Programme estival 2023.

Maxime Calbris archéologue responsable du Musée la Villa informera les membres de la SRAAB par mails du programme estival de la structure qui comprend différents volets d'animations.

- Accueil de classes archéos (Collèges)
- Conférences et animations divers au musée pour le grand public.
- Nuits des musées
- Animations initiation à la fouille durant l'été.
- Journée européenne de l'archéologie, etc.
- **Le président invite les membres de l'association à consulter régulièrement ce programme.**
- **Concernant ce sujet et le volet d'animation le président comprend bien les obligations diverses et professionnelles des membres de l'association, mais déplore le manque de retour aux divers mails de Lauriane, ne serait-ce que pour garder le contact.**

3) Archéologie.

Antonin informe les membres de l'association de la poursuite du programme de prospection sur le secteur des Vosges du Nord.

D'autre part il signale qu'une importante campagne de sondage qui aura de nouveau lieu durant l'été sur le site des Rothenstuden, en forêt de Voellerdingen et ceci en complément des campagnes 2021, 2022, et 2023.

Le président informe que le programme Bliesbruck Survey sur les occupations humaines préhistoriques, protohistoriques, antiques et médiévales autour de l'agglomération secondaire de Bliesbruck et qui s'est étalée sur 4 ans et aux quel la SRAAB participais va se poursuivre en 2023.

4) Activités sur le site du Gurtelbach printemps, été 2023.

Elles comprennent plusieurs volets :

- Travaux divers au jardin.
- Initiation à la fouille.
- Entretiens des structures.
- Collaboration avec le musée.
- Camps archéologiques du mois de juillet.
- Fouilles de la cour du bâtiment B au mois d'Août.

5) Le jardin Gallo-Romain.

Une discussion s'engage concernant la pérennité du jardin Gallo-Romain qui nécessite un engagement fort de la part de l'association.

La question est de savoir si la SRAAB peut continuer à assurer le bon fonctionnement de ce jardin qui est classé jardin remarquable dans différentes publications et instances et qui est un lieu exceptionnel du fait de sa biodiversité aux multiples aspects.

De par son implantation sur le site il a un impacte pédagogique non négligeable auprès des scolaires et du grand public. Après un tour de table il est décidé de poursuivre cette activité, certaines personnes souhaitant s'impliquer fortement, ils peuvent venir au jardin à leur convenance et même en soirée durant

la pleine saison.

6) Les frais bancaires.

- Lors de différentes réunions qui ont suivi l'AG le trésorier de la SRAAB avait alerté la SRAAB des importants frais bancaires que prélevait la CMDP sur le compte de l'association et que cela impactait les finances de l'association.

Pour donner suite à cela, le président a rencontré à plusieurs reprises les responsables de la CMDP. Il en ressort que la banque, et cela pour de multiples raisons administratives et autres, n'envisage guère de donner suite à notre requête de supprimer les frais engendrés par l'utilisation de cette carte de crédit qui nous a été imposée.

- Le président informe le bureau qu'il doit revoir les responsables bancaires après l'AG pour diverses raisons notamment concernant la question des assurances qui couvrent les diverses activités de la SRAAB. **Le bureau de la SRAAB donne pouvoir au président pour engager les discussions avec les représentants de la banque.**

7) Partenariat divers.

Le président soulève le point des divers partenariats que la SRAAB a engagé avec d'autres structures et associations. Notamment avec l'inter association d'Oermingen qui organise la grande fête de l'oignon au mois d'août où l'association s'est fortement impliquée dans l'édition 2023

- Autres points.
- Depuis de nombreuses années la SRAAB sert de prête-nom et pilote diverses subventions de la DRAC pour différentes actions archéologique et autres pour le SRA du Grand-Est. Ce service rendu permet à la SRAAB de toucher diverses subventions.

8) La présidence de l'association.

Le président avait émis son souhait au cours de l'année 2022 de passer la main et de trouver un successeur pour prendre la direction de l'association. Or, après diverses consultations auprès des membres de l'association il s'est avéré que les candidats à ce poste n'étaient guère légion.

- Paul propose aux membres du bureau que lors de l'élection du bureau qui fera suite à l'AG de s'engager de nouveau pour deux ans à la tête de l'association en espérant fortement qu'une candidate ou un candidat se porte volontaire pour assurer ce mandat en binôme avec lui pour que Paul puisse former cette personne qui lui succédera.

9) Divers.

- Sur proposition du président, le bureau valide le fait procéder à des défraiements pour les membres qui se déplacent régulièrement lors des activités sur le site et en salle de l'association.
- Le président se réjouit de constater que les journées de travail mensuelles fonctionnent bien. Et c'est avec satisfaction qu'il constate qu'en moyenne depuis le début de l'année une quinzaine de membres s'investissent régulièrement. Merci à eux.

Après divers échanges, le président clôt la séance et invite les membres du bureau à assister à l'AG.

La secrétaire de séance.

Lauriane Schmidt.

Le président.

Paul Nüsslein.

